

<p><i>Date de création : 11.08.2022</i> <i>Validée par : JDO & YRO</i></p>	 <p>Aperia Solutions</p>	<p><i>Dernière mise à jour : 11/08/2022</i> <i>Version : V1</i></p>
<p><i>Emetteur : Yves ROMAIN</i></p>		<p><i>Diffusé par : Jérémie DOLE</i></p>

FORMATION PREPARATOIRE A L'HABILITATION ELECTRIQUE NIVEAU BF-HF EXECUTANT (RECYCLAGE)

Durée : 7 heures



Public :



Toute personne chargée de réaliser des opérations de soutènement, de ripage, d'ouverture de fourreaux, de nettoyage sur des canalisations électriques enterrées.

Le décret de 2010 concerne tous les employeurs qui peuvent être amenés à intervenir sur ou à proximité d'une installation électrique, même ceux dont l'électricité n'est pas la spécialité. Ce décret précise qu'il y a obligation de former le personnel au risque électrique et de délivrer un carnet de prescriptions établi d'après la norme NF C18-510.

1. Thématiques théoriques



- *Module R1 – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience*
- *Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles* Pratiques professionnelles**

2. Thèmes communs



- *Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure*
- *Habilitation : principe, symboles, limites et formalisation*
- *Évaluation du risque électrique*



Prérequis :

Il est conseillé de connaître les fondamentaux de l'électricité.

Posséder une habilitation BF-HF (exécutant) de moins de 3 ans, de la norme NFC-18510.

Aucun autre prérequis, hormis celui de posséder une maîtrise de la langue française.

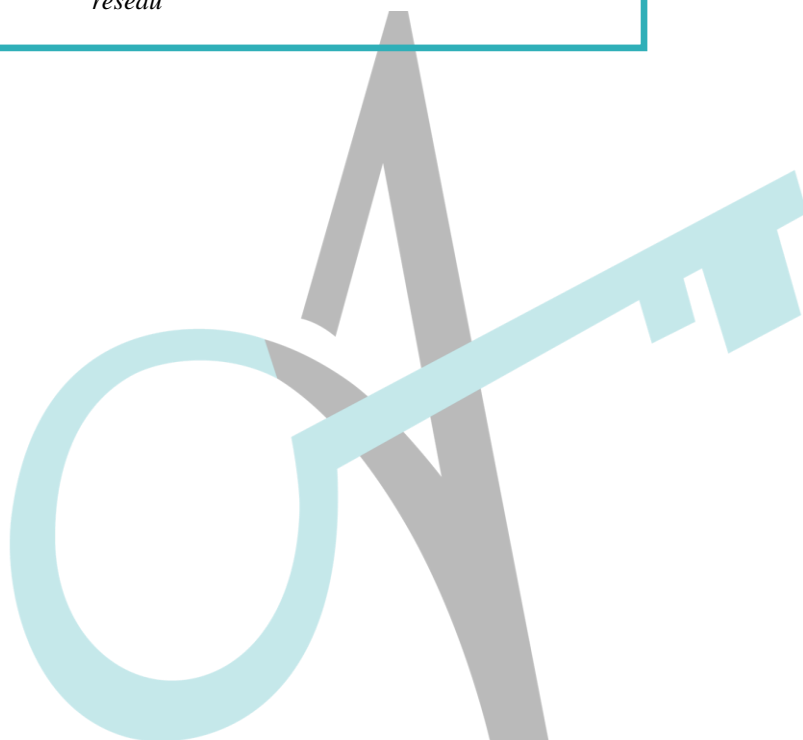
- *Module RF – Recyclage, thèmes spécifiques BF-HF (exécutant et chargé de chantier)*
- *Habilitation HF-BF limites, zones, analyse des risques et opérations autorisées*
- *Documents : type et utilisation (pour chargé de chantier uniquement)*
- *Équipements de travail utilisés : risques et mise en œuvre*
- *Réalisation en sécurité des opérations du BF-HF : dégagement d'une canalisation, ripage, soutènement, ouverture de fourreau*
- *Conduite à tenir en cas d'endommagement du réseau*



Méthode pédagogique :

Décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010

- *Articles R4544-9 et R4544-10 du code du travail*
- *NORME NFC18-510 (Janvier 2012)*
- *Documents INRS (ED6127 et ED6187)*
- *Les apports théoriques sont étayés par des mises en pratique.*
- *La méthode participative est privilégiée pour permettre aux participants d'échanger sur leurs pratiques professionnelles et partager leurs expériences propres.*



Moyens pédagogiques :



- La formation est conduite dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur et de supports pour cours (tableau, story-board, plateforme en ligne).
- Des documents normalisés sont utilisés en support de mise en pratique de la norme NFC18-510.
- Des maquettes pédagogiques sont mises à dispositions pour les apports pratiques.
- Des équipements de protection individuel sont mis à disposition des participants (tapis, VAT, gant, écran facial, cadenas, macaron, etc...).

Conditions de réussite :

Les apports théoriques et pratiques sont considérés comme acquis sous réserve :

- D'avoir suivi la formation sur les 7 heures consécutives,
- D'avoir obtenu un résultat satisfaisant aux QCMs formatifs et à l'épreuve sommative,
- D'avoir réussi les épreuves de mises en pratique.





Objectifs :

Nettoyer et ripper une canalisation.

Quelles que soient les opérations à réaliser, la canalisation doit être dégagée selon les exigences de la réglementation anti-endommagement. Cette dernière précise les démarches à effectuer avant le démarrage des travaux.

Nettoyer une canalisation souterraine ou ses accessoires ;

- *Effectuer un ripage (opération qui vise à changer de position de manière provisoire de moins de 10 cm une canalisation électrique enterrée rendue visible) ;*
- *Effectuer un soutènement ;*
- *Ouvrir un fourreau ;*
- *Mettre en œuvre des moyens de protection de câbles et d'accessoires.*
- *Connaître les dangers liés à l'endommagement des ouvrages ou des installations électriques ;*
- *Connaître les conditions d'approche des ouvrages ou des installations électriques dans la zone de travail et les limites de cette zone ;*
- *Savoir intégrer le risque électrique dans l'utilisation de l'outillage ou du matériel ;*
- *Être informé de la nécessité d'avertir le chargé de chantier de tout dommage porté aux ouvrages ou aux installations durant les travaux*





Effectif :

De 2 à 10 personnes.



Accessibilité :

- *Aperiasolutions s'engage à favoriser l'accès aux locaux pour tous et pour toutes.*



Lieu de formation :

Inter-entreprises

Dans nos locaux.

*Adresse : 109 Impasse Thales 31620
BOULOC*

Intra-entreprise :

Dans vos locaux.

